



## DENIER DE L'ÉGLISE

lundi 11 décembre 2017, par [Groupement paroissial Notre-Dame](#)

### RAPPEL

Saint Paul aux Galates 6-6 : « **Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit** »

L'Église catholique assure ses missions grâce à la générosité des fidèles : depuis 1905, la première de ses ressources est le Denier de l'Église, cette contribution financière versée annuellement par les catholiques à leur diocèse et destinée à assurer la vie matérielle des prêtres.

**Le Denier n'est pas un don comme un autre. Il ne fait pas appel à la générosité, mais plutôt à un sentiment d'appartenance ou de fidélité envers l'Église**, pour que ceux qui sont plus spécialement en charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église, aient une juste rémunération. Le Denier est un **don volontaire**, il n'y a pas de tarif ! Chacun donne en conscience selon ses possibilités. Malheureusement, d'année en année, le nombre de donateurs diminue. Notre église a besoin de vous !

Pour les dons en ligne : <https://jedonneaudenier.org/> ou

<http://www.denier.org/don-eglise-catholique-pontoise>

Plus d'infos : <http://eglise.catholique.fr/conference-des- eveques-de-france/soutenir-leglise/>